

AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgences) de niveau 2**Financement**

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CENTRE HOSPITALIER DE PAU
Aurore LE GUERN
05.59.92.50.82
cesu64b@gmail.com

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4
européen)

Conditions d'accès :

Pour ce qui concerne les personnels soignants, l'arrêté fait référence aux professions inscrites à la 4e partie du Code de la santé publique. En clair, il s'agit des : - médecins, - chirurgiens dentistes, - sages-femmes, - pharmaciens, - préparateurs en pharmacie, - infirmiers et infirmières, - masseurs kinésithérapeutes et pédicures podologues, - ergothérapeutes et psychomotriciens, - orthophonistes et orthoptistes, - manipulateurs d'électroradiologie médicale, - audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes et orthésistes, - diététiciens, - aides-soignants, - auxiliaires de puériculture, - ambulanciers, - assistants dentaires... Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation, du diplôme d'État d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers. Pour eux, le niveau 2 est requis. Là aussi l'acquisition de cette nouvelle compétence se fera par la voie de la formation continue. Les référentiels de formation initiale des instituts intègrent progressivement la FGSU : - le niveau 2 est intégré à la formation des ambulanciers et le niveau 1 obligatoire pour les auxiliaires ambulanciers [7] - le niveau 2 est intégré au diplôme professionnel d'aide-soignant [8] et d'auxiliaire de puériculture [9] - le niveau 2 est obligatoire pour obtenir le certificat de prélèvement à domicile des techniciens de laboratoires [10], - le niveau 2 est intégré à la formation de préparateur en pharmacie hospitalière [11]. Bien entendu cette liste n'est pas limitative.

Prérequis pédagogiques :

Aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Identifier une situation d'urgence à caractère médical et initier sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques. - Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

Contenu et modalités d'organisation

JOUR 1 ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES VITALES 8H30-10H00 : - Présentation de la formation - Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée ; pratiquer un dégagement d'urgence le cas échéant - Réaliser un bilan circonstanciel, un bilan des fonctions vitales et un bilan complémentaire - Alerter le service d'aide médicale urgente ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales ; ou en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros ; et savoir transmettre les observations et suivre les conseils donnés 10H15-12H00 : - Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée - Identifier les critères de gravité d'une plaie ou brûlure et effectuer les gestes adéquats 13H00-14H45 : - Identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe, Chariot d'urgence, matériel embarqué...) 15H00-16H30 : - Identifier un traumatisme osseux et effectuer les gestes adéquats - Synthèse, renforcement et conclusion **JOUR 2 ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES POTENTIELLES 8H30-10H00 :** - Rappels de la veille - Identifier les signes de gravité d'un malaise et effectuer les gestes adéquats 10H15-12H00 : - Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats - Arrêter une hémorragie externe - Appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrière) 13H00-14H45 : - Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné - Mettre en œuvre un chariot d'urgence et/ou le matériel d'urgence adapté 15H00-16H30 : - Effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage - Synthèse, renforcement et conclusion **JOUR 3 ENSEIGNEMENT RELATIF AUX URGENCES COLLECTIVES ET AUX SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES 8H30-10H00 :** - Rappels de la veille - Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence - niveau 2 - Sans niveau spécifique

Et après ?**Suite de parcours**

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
-----------------	--------------------	-------	------------------------	------------------	-----	-----------

00414920	du 30/09/2024 au 02/10/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00414922	du 09/10/2024 au 11/10/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00414926	du 21/10/2024 au 23/10/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00414927	du 06/11/2024 au 08/11/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00414930	du 18/11/2024 au 20/11/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00510041	du 02/12/2024 au 04/12/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00414933	du 04/12/2024 au 06/12/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00414935	du 18/12/2024 au 20/12/2024	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531541	du 06/01/2025 au 08/01/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531543	du 15/01/2025 au 17/01/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531545	du 20/01/2025 au 22/01/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	

00531546	du 03/02/2025 au 05/02/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531547	du 10/02/2025 au 12/02/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531548	du 19/02/2025 au 21/02/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531550	du 05/03/2025 au 07/03/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531552	du 19/03/2025 au 21/03/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531553	du 26/03/2025 au 28/03/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531554	du 02/04/2025 au 04/04/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531555	du 07/04/2025 au 09/04/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531556	du 16/04/2025 au 18/04/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531557	du 05/05/2025 au 07/05/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531558	du 14/05/2025 au 16/05/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	

00531562	du 19/05/2025 au 21/05/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531564	du 02/06/2025 au 04/06/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531565	du 10/06/2025 au 12/06/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00531567	du 16/06/2025 au 18/06/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00551971	du 01/07/2025 au 03/07/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00551974	du 07/07/2025 au 09/07/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00551976	du 01/09/2025 au 03/09/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00551977	du 08/09/2025 au 10/09/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00551980	du 24/09/2025 au 26/09/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00551982	du 06/10/2025 au 08/10/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	
00551983	du 29/10/2025 au 31/10/2025	Pau (64)	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Non éligible	

00551988du 17/11/2025 au
19/11/2025

Pau (64)

**CENTRE
HOSPITALIER DE
PAU**Non
éligible**00551989**du 26/11/2025 au
28/11/2025

Pau (64)

**CENTRE
HOSPITALIER DE
PAU**Non
éligible**00551991**du 01/12/2025 au
03/12/2025

Pau (64)

**CENTRE
HOSPITALIER DE
PAU**Non
éligible**00551992**du 10/12/2025 au
12/12/2025

Pau (64)

**CENTRE
HOSPITALIER DE
PAU**Non
éligible